

## La charte de l'association ZINE ET LES CRAYONS MAGIQUES

Cette charte a pour but de clarifier le cadre dans lequel évoluent les membres de ZINE ET LES CRAYONS MAGIQUES.

Elle a pour seule prétention de rappeler certaines règles simples et empreintes de bon sens, destinées à assurer un fonctionnement sain et cohérent de notre association de solidarité. Chaque membre doit respecter les statuts ainsi que la charte.

### Le fondement des valeurs de l'association

L'art thérapie fait partie des thérapies humanistes, elle permet à chacun d'accéder à une réalisation de soi. Le processus de création, présent dans chacune des disciplines artistiques, permet à la personnalité de chacun de se construire ou se reconstruire.

Pendant, tout le monde n'y a pas accès. Ceux qui vivent dans des conditions difficiles, ceux qui subissent l'exclusion sociale, ceux qui sont hébergés dans des structures avec peu de moyens...

1. Donner à chaque individu qui en a besoin accès à l'art thérapie quel que soit son statut social ou son contexte de vie, c'est le but premier de ZINE ET LES CRAYONS MAGIQUES.
2. Créer un maillage territorial entre thérapeutes, animateurs d'ateliers créatifs, associations, structures d'accueil, entreprises, car « ensemble on va plus loin » :

**« Sur le plan civique, sur le plan social, sur le plan collectif et communautaire, la conscience humaine doit inclure la notion de bien commun et celle de l'épanouissement de chaque personne »**

Abbé Pierre, « Une terre et des Hommes » 1956

### L'association s'oblige :

- A aider à l'égalité des chances, afin de permettre aux personnes défavorisées ou aux structures en manque de financement, d'accéder à des ateliers d'art thérapie.
- A la rigueur dans la recherche et la gestion des fonds obtenus.
- A refuser le mécénat d'entreprises non engagées sincèrement dans une démarche humaniste.
- A informer ses donateurs des projets mis en place.
- A garantir la transparence de ses comptes.
- A utiliser les fonds mis à sa disposition sur des projets qui seront validés en comité de pilotage.
- A recruter des intervenants formés, acceptés en comité de pilotage .
- A souscrire une assurance en responsabilité civile pour toutes les actions que les thérapeutes membres mèneront en son nom.

- A proposer, en fonction du budget disponible, des formations pour que chaque membre puisse, s'il en sent le besoin, évoluer dans son métier.
- Respecter, dans le cadre des missions l'association, les zones d'activité de chaque membre.

Les thérapeutes et animateurs d'ateliers créatifs à visée thérapeutique, membres de l'association s'engagent à :

- Ne pas utiliser l'association à des fins publicitaires pour leur activité, à des fins politiques ou religieuses.
- Promouvoir, dans leur secteur, et auprès des personnes susceptibles d'être utilisatrices de l'association, les effets positifs de l'art thérapie.
- Rechercher et convaincre, dans leur secteur, des partenaires possibles pour le financement des projets de l'association.
- Animer le site de l'association en donnant autant que possible des idées d'articles, ou de projets solidaires.
- Intervenir sur les missions qui lui sont proposées, en bénévolat.
- Respecter les valeurs humanistes de l'association.

Les mécènes donateurs s'engagent à :

Appliquer les principes d'un management respectueux de l'homme et de l'environnement

Promouvoir et faire connaître ZINE ET LES CRAYONS MAGIQUES

«J'ai pris connaissance de la charte et m'engage à la respecter en tous points.»

A ....., le .....

Signature